

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION



DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE (DERDS)

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 003/26/CEMAC/DERDS/HcSP-CEMAC

SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR LA REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES POPULATIONS ET DES ANIMAUX AUX POINTS D'ENTRÉE (PoE) ET COULOIRS DE TRANSHUMANCE DÉSIGNÉS EN ZONE CEMAC

1. Contexte et justification

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe six (6) États membres : le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad. Sa mission est de promouvoir la paix et le développement harmonieux de ses États membres à travers l'intégration économique et monétaire.

Les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes continuent d'avoir un impact sévère sur le continent africain. La zone CEMAC, qui fait partie en majorité du Bassin du Congo, fait face de manière récurrente à des situations d'urgences sanitaires en raison de crises humanitaires, sociopolitiques et environnementales induisant de grands mouvements transfrontaliers de populations et d'animaux.

Pour faire face à cette situation, la Commission de la CEMAC a élaboré un « Plan sous-régional de sécurité sanitaire (2025-2028) » adopté par les Chefs d'États le 10 septembre 2025. La mise en œuvre de ce plan est basée sur une approche transversale « Une Seule Santé » impliquant l'OCEAC, le CIESPAC, la CEBEVIRHA, le PRASAC et le CPAC. Dans ce cadre, la Commission de la CEMAC a obtenu un financement du Groupe de la Banque Mondiale pour la coordination du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique Centrale (HcSP-CEMAC). Il est prévu la réalisation d'une cartographie de la mobilité transfrontalière des populations (PMM) et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et couloirs de transhumance désignés. L'OCEAC coordonnera la mobilisation d'un cabinet pour élaborer cette cartographie.

2. Objectifs de la mission

L'objectif général est de doter la CEMAC d'une cartographie à jour de la mobilité transfrontalière des populations (PMM) et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et corridors de transhumance dans le cadre de la sécurité sanitaire.

3. Objectifs spécifiques :

- Faire un état des lieux de la mobilité humaine et animale aux 71 PoE et couloirs de transhumance susceptibles de favoriser la dissémination des maladies à potentiel épidémique et zoonoses.
- Évaluer les capacités de prévention, de détection et de riposte sanitaire des PoE (y compris les services de Communication sur les Risques et Engagement Communautaire - CREC) en termes de conformité au Règlement Sanitaire International (RSI).
- Faire une cartographie des services de santé humaine et vétérinaire impliqués (y compris les services CREC) qui desservent les PoE et corridors identifiés.
- Élaborer des procédures opérationnelles standards pour la mobilisation des Points focaux « sécurité sanitaire » aux PoE ciblés en situation d'urgence.

4. Profil du cabinet et compétences requises

Le consultant sera un **Cabinet de conseil (Firme)** disposant d'expertises pluridisciplinaires en santé publique (sciences sociales, environnementales, pastoralisme/vétérinaires, géographie de la santé, géomatique et gestion des systèmes de santé).

5. Critères d'expérience du Cabinet :

- Au moins dix (10) années d'expérience et compétence globales, dont cinq (5) ans minimum de compétences vérifiables dans le domaine de l'évaluation des mobilités et des risques sur la santé.
- Une expérience avérée dans l'élaboration de politiques régionales ou nationales et une bonne connaissance du contexte socio-culturel et institutionnel de la zone CEMAC.

6. L'équipe d'experts clés devra comporter au moins :

- a. **Un expert senior en Santé Publique/Épidémiologie (Chef d'équipe) :** Minimum 10 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans consacrés à la conduite de travaux similaires.
- b. **Un spécialiste en sécurité frontalière :** (Police/Interpol, administration territoriale ou domaine connexe) totalisant au moins 8 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans sur des travaux similaires.
- c. **Un vétérinaire ou pastoraliste :** Épidémiologie vétérinaire, gestion des infrastructures pastorales, dialogue intercommunautaire et analyse socio-économique, avec une expérience d'au moins 8 ans dont 3 ans sur des travaux similaires.
- d. **Un ingénieur informatique/géomatique :** Développeur d'applications, maîtrise des logiciels comme ArcGIS ou QGIS pour tracer les couloirs, avec au moins 8 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans sur des travaux similaires.

7. Langues

Maîtrise du français (écrit et parlé) exigée. La connaissance de l'anglais, de l'espagnol ou de l'arabe constitue un atout.

8. Durée et Lieu d'Exécution

La durée totale de la consultation est fixée à **60 jours** (délai de route non compris). La coordination technique sera basée au siège de l'OCEAC à Yaoundé (Cameroun), avec des visites de terrain obligatoires au niveau des 71 frontières communes et districts frontaliers de l'espace CEMAC.

9. Procédure et méthode de sélection

Le Cabinet de consultants sera sélectionné sur la base d'un appel à propositions suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, conformément aux dispositions du *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI)* de la Banque Mondiale, édition de septembre 2023.

L'évaluation des offres sera menée en deux étapes successives :

- Une **évaluation technique** évaluant la pertinence de l'expérience du cabinet, la qualité de la note méthodologique proposée et les qualifications de l'équipe d'experts clés.
- Une **évaluation financière** des propositions des seuls cabinets ayant obtenu le score technique minimal requis. Le score final combinera les notes technique et financière selon les pondérations réglementaires.

10. Composition du dossier de proposition

Les cabinets intéressés devront soumettre un dossier obligatoirement scindé en deux propositions distinctes :

- **La Proposition Technique** : Comprenant la lettre de soumission, la présentation des expériences générales et spécifiques du cabinet (avec attestations de bonne fin d'exécution), la note méthodologique détaillée pour la réalisation de la cartographie, le calendrier d'exécution, ainsi que les Curricula Vitae (CV) signés et les diplômes certifiés des experts clés.
- **La Proposition Financière** : Comprenant la lettre de soumission financière, le résumé des coûts, la décomposition des honoraires (coûts/homme-jour) et le détail estimé des frais remboursables liés aux déplacements sur le terrain (71 PoE et corridors frontaliers).

11. Modalités et date limite de soumission

Les offres complètes (technique et financière), rédigées en français et portant la mention claire :

« *Offre Technique et Financière – Cartographie de la Mobilité Transfrontalière - HeSP-CEMAC / Cabinet* »

doivent être transmises **uniquement par voie électronique** à l'adresse e-mail : DERDS@CEMAC.INT au plus tard le **20 AOÛT 2026** à 16h00 (Heure de Bangui), avec copie obligatoire à : HeSPCEMAC@CEMAC.INT

« **Demandes d'informations complémentaires** : Pour toute demande d'informations complémentaires, de clarifications ou pour l'obtention des Termes de Référence (TdR) détaillés de la

mission, les candidats peuvent s'adresser par voie électronique à l'adresse DERDS@CEMAC.INT
avec copie obligatoire à HeSPCEMAC@CEMAC.INT. »



Le Président de la Commission


Baltasar ENGONGA EDJO'O

OK.

TERMES DE REFERENCE

CARTOGRAPHIE DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES POPULATIONS ET DES ANIMAUX AUX PORTES D'ENTRÉE (POE) ET COULOIRS DE TRANSHUMANCE DESIGNES EN ZONE CEMAC



Juillet 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes continuent d'avoir un impact sévère sur le continent africain, avec la survenue d'environ 12 épidémies et événements de santé chaque année. Cette situation cause plus de 239 millions d'années de vie perdues chaque année et entraîne une perte de productivité annuelle de plus de 800 milliards de dollars américains.
2. La vulnérabilité de la région africaine est due à plusieurs facteurs interdépendants, notamment la croissance démographique, la pauvreté, le changement climatique, l'augmentation des mouvements transfrontaliers et la faiblesse des systèmes de santé.
3. La zone CEMAC qui fait partie en majorité du Bassin du Congo, a également connu des situations d'urgences sanitaires dues aux crises humanitaires, sociopolitiques et environnementales à l'origine des mouvements des populations des Hommes et des animaux.
4. Pour faire face à cette situation, la Commission de la CEMAC a élaboré un « Plan sous-régional de sécurité sanitaire (2025-2028) qui a été validé le 29 novembre 2024 par les Ministres de la santé et adopté par les Chefs d'Etats de la CEMAC le 10 septembre 2025.
5. La mise en œuvre dudit plan est basée sur une collaboration technique renforcée entre les institutions spécialisées de l'Approche « Une Seule Santé » de la CEMAC, notamment l'OCEAC, le CIESPAC, la CEBEVIRHA, le PRASAC, le CPAC, le CCPAC, etc.
6. La Commission de la CEMAC a sollicité et obtenu de la Banque mondiale, le financement pour la coordination de la mise en œuvre de la troisième phase du Programme de Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et Centrale (HeSP-CEMAC). Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'une cartographie de la mobilité transfrontalière des populations (PMM) et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et couloirs de transhumance désignés pour la surveillance des maladies à potentiel épidémique et des zoonoses en zone CEMAC.
7. En synergie avec les autres institutions spécialisées de la CEMAC de l'approche « Une Seule Santé », l'OCEAC coordonnera techniquement la réalisation de cette cartographie.
8. Le rapport et les livrables issus de ladite consultation seront soumis à la validation lors d'une réunion sous régionale avec la participation des experts-pays et des partenaires.
9. A cet effet, les présents termes de référence ont été élaborés pour servir de cadre au recrutement dudit cabinet qui aura la charge d'élaborer cette cartographie.

II. OBJECTIFS DU TRAVAIL

OBJECTIF GENERAL

Doter la CEMAC d'une cartographie, à jour, de la mobilité transfrontalière des populations (PMM) et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et corridors de transhumance dans le cadre de la sécurité sanitaire.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

La mission de consultation consistera à :

1. Faire un état des lieux de la mobilité des populations et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et couloirs de transhumance dont les déplacements sont susceptibles de favoriser la dissémination des maladies à potentiel épidémique et zoonoses dans les pays de la zone CEMAC ;
2. Évaluer les capacités des services de prévention, de détection et de riposte aux risques sanitaires des PoE, y compris les services de Communication sur les Risques et Engagement



Communautaire (CREC) en termes de conformité au Règlement Sanitaire International (RSI) ;

3. Faire une cartographie des services de santé humaine et vétérinaire impliqués dans la prévention, la détection et la riposte aux risques sanitaires au niveau des PoE, y compris les services de Communication sur les Risques et Engagement Communautaire (CREC) qui desservent les PoE et les corridors identifiés ;
4. Elaborer des procédures opérationnelles standards pour la mobilisation des Points focaux «sécurité sanitaire» aux PoE ciblés des pays de la CEMAC en situation d'urgences sanitaire.

III. RESULTATS ATTENDUS

1. L'état des lieux de la mobilité des populations et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et couloirs de transhumance stratégiques pour le renforcement de la sécurité sanitaire au niveau transfrontalier des pays de la CEMAC est réalisée ;
2. Les capacités des services de prévention, de détection et de riposte aux risques sanitaires des PoE, y compris les services de Communication sur les Risques et Engagement Communautaire (CREC) sont évalués en termes de conformité au Règlement Sanitaire International (RSI) ;
3. Une cartographie des services de prévention, de détection et de riposte aux risques sanitaires, au niveau des PoE, y compris les services de Communication sur les Risques et Engagement Communautaire (CREC) qui desservent les PoE et les corridors identifiés est réalisée ;
4. Des procédures opérationnelles standards pour la mobilisation des Points focaux «sécurité sanitaire» aux PoEs ciblés des pays de la CEMAC en situation d'urgences sanitaire sont disponibles.

IV. DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE LA CONSULTANCE

1. DÉROULEMENT

- Coordination : Siège OCEAC, Yaoundé Cameroun et Pays (districts frontaliers).
- Lieux : Les 71 principales frontières communes de l'espace CEMAC en général et plus particulièrement dans les pays participants.
- Type de consultance : il s'agit de recruter un cabinet disposant d'experts ayant des compétences en sciences humaines et aussi des compétences en sciences vétérinaires sur des problématiques liées à la mobilité transfrontalière et aux risques sanitaires y associés et possédant des compétences en outils opérationnels, notamment en géomatique et en gestion des systèmes de santé.
- Durée de la consultance : La durée totale de la consultation sera de 60 jours, délai de route non compris.

2. METHODOLOGIE

Le consultant travaillera essentiellement avec l'OCEAC en tant qu'agence d'exécution en santé publique de la CEMAC. L'OCEAC coordonnera la mission technique confiée à un cabinet spécialisé. La collaboration avec la CEBEVIRHA (notamment pour la dimension animale et aquacole) et les autres institutions spécialisées de la CEMAC, ainsi que d'autres partenaires est cruciale pour garantir une approche transversale et optimale. Cette approche interagira



également avec l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet de Sécurité Sanitaire (UCGP HeSP-CEMAC) basée au niveau de la Commission de la CEMAC à Bangui- RCA, les différents acteurs des secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la protection de l'environnement au niveau central et périphérique (PoE et corridors de migrations, etc.) des pays de la CEMAC.

A cet effet, la mission de consultation consistera à rendre disponible toute information utile en lien avec les objectifs de la consultance et à animer sous la coordination de l'OCEAC le processus de consolidation et de validation de ladite cartographie à travers un processus participatif qui sera réalisé en 07 phases :

Phase 1 : Présentation du projet détaillé de la note méthodologique du travail à réaliser

Phase 2 : Phase de démarrage

L'expert arrêtera avec le client une méthodologie et un planning de travail pour la réalisation de la consultation. Cette étape va durer 07 jours.

Extrant/livable : un rapport de démarrage faisant état de la compréhension de la mission, de la documentation collectée, des problématiques entrevues, de la méthodologie et du plan de travail détaillé.

Phase 3 : Phase d'évaluation de la situation

Le consultant fera une analyse documentaire et des visites de terrains pour des entretiens auprès des personnes clés au siège de l'OCEAC à Yaoundé (Cameroun), de l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet HeSP-CEMAC basée à Bangui (RCA) et des différents acteurs des secteurs de la santé humaines, de la santé animale et de la protection de l'environnement au niveau central et périphérique (PoE et corridors de migrations, etc.) impliqués dans la mobilité transfrontalière et la sécurité sanitaire dans les pays de la CEMAC. Cette étape va durer 20 jours.

Extrant/livable : un PowerPoint de l'aide-mémoire à présenter + un rapport provisoire sur l'état des lieux de la mobilité des populations (PMM) et des animaux aux 71 Points d'Entrée (PoE) et corridors de transhumance stratégiques pour le renforcement de la sécurité sanitaire au niveau transfrontalier des pays de la CEMAC intégrant (au moins) :

- ✓ la cartographie des districts frontaliers abritant les principaux POE et corridors de transhumance stratégiques pour le renforcement de la sécurité sanitaire au niveau transfrontalier des pays de la CEMAC ;
- ✓ l'évaluation des capacités essentielles des PoE et corridors de transhumance désignés en matière de RSI ;
- ✓ les aspects réglementaires applicables autour de la sécurité sanitaire et l'application du RSI ;
- ✓ l'identification des principaux partenaires et autres acteurs des systèmes de santé et autres secteurs intervenant au niveau transfrontalier dans la mobilité des populations humaines et animales ;
- ✓ l'identification des acteurs communautaires intervenant au niveau transfrontalier dans la mobilité des populations humaines et animales ;
- ✓ la caractérisation des itinéraires de migrations et de transhumance ;
- ✓ la caractérisation des risques et des facteurs de vulnérabilité associés aux différentes formes de migrations (transhumance, saisonnière, économique, tourisme, mouvements liés aux fêtes religieuses et culturelles, mouvements étudiants, déplacements forcés, migrations environnementales, etc.) ;
- ✓ la disponibilité des services administratifs et sociaux de base desservant les zones identifiées ;
- ✓ l'identification des besoins et défis majeurs de la mise en œuvre du RSI au niveau des POE et corridors de transhumance transfrontaliers ciblés ;



- ✓ l'élaboration de procédures opérationnelles standards pour la mobilisation des Points focaux « sécurité sanitaire » aux PoE ciblés des pays de la CEMAC en situation d'urgences sanitaire ;
- ✓ la conception d'une base de données informatique pour la cartographie des PoE, couloirs des transhumances intégrant la surveillance, le contrôle sanitaire et la communication intersectorielle, ainsi que leurs liens avec la disponibilité des services administratifs et sociaux de base.

Phase 4: Phase de pré-validation du rapport d'état des lieux

Au terme de la collecte et de l'analyse des informations recueillies, le Consultant présentera sur PowerPoint un aide-mémoire ses premiers constats et ses analyses, pour examen et amendements, au cours d'un atelier de pré validation regroupant l'OCEAC (en présentiel) et les membres de l'UCGP et DERDS (en visioconférence) et les autres institutions de mise en œuvre. Le consultant pourra alors soumettre le rapport final de l'étude après intégration des réserves. Cette phase durera 07 jours.

Extrant/livrables : un rapport final sur l'état des lieux + aide-mémoire finalisé.

Phase 5: Phase d'élaboration de la cartographie

Sur la base des constats et orientations du rapport d'état des lieux, le consultant proposera une ou plusieurs options de solutions informatiques interopérables/complémentaires avec les plateformes existantes pour la gestion intégrée et communautaire des événements de santé aux POE et corridors de transhumance stratégiques, incluant des outils d'aide à la décision à partir d'interfaces présentant notamment :

- ✓ une cartographie exhaustive des PoE et corridors de transhumance par pays et par type ;
- ✓ une base de données factuelles sur le niveau d'organisation et de mise en œuvre du RSI aux frontières stratégiques pour chacun des six pays de la zone CEMAC ;
- ✓ une synthèse de la réglementation en vigueur applicable pour la sécurité sanitaire et la mise en œuvre du RSI ;
- ✓ la situation des infrastructures, équipements, personnel, et procédures en place est connue ;
- ✓ une cartographie des acteurs sectoriels et communautaires impliqués dans la mobilité des populations humaines et animales aux PoE et corridors transfrontaliers de la CEMAC ;
- ✓ une cartographie des risques et facteurs de vulnérabilité selon des itinéraires de migrations et de transhumance.

Cette étape va durer 15 jours.

Extrant/livrables : options de solutions informatiques proposées + un PowerPoint de présentation des options pour la pré-validation.



Phase 6 : Phase de pré-validation de la cartographie

Après le développement des propositions de solutions informatiques pour la cartographie de la mobilité transfrontalière et de la surveillance des événements sanitaires des risques, le Consultant présentera sur PowerPoint la ou les solutions potentielles avec les éléments de faisabilité et durabilité, pour appréciation et pré validation au cours d'une réunion regroupant le Directoire de l'OCEAC (en présentiel) et les membres de l'UCGP et DERDS (en visioconférence). Le consultant pourra alors intégrer les réserves de la réunion de pré-validation afin de configurer la ou les propositions retenues pour être approuvées au cours de l'atelier régional de validation prévu au terme du processus. Cette phase durera 05 jours.

Extrant/livrables : projet de solution informatique pour cartographie des PPM et risque sanitaire + un power point du projet de solution informatique à présenter à l'atelier régional de validation.

Phase 7 : Phase de finalisation de la consultation : (jour/mois 2026 : 15 jours/Homme).

Cette étape consiste à participer à la réunion régionale de validation de la cartographie de la mobilité transfrontalière et de la surveillance des événements sanitaires des risques afin de présenter les résultats globaux de la consultance, intégrer les réserves et recommandations

formulées et finaliser l'ensemble des livrables attendus à soumettre au terme de la consultation. Cette étape finale durera 05 jours.

Extrants/livrables : 1) *Rapport d'état des lieux* ; 2) *Projet de solution informatique pour cartographie des PPM et risque sanitaire aux PoE et corridors de transhumance stratégiques de la CEMAC* ; 3) *Rapports de pré validation des outils* ; iv) *Rapport final de la consultation*.

V. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CONSULTANT

QUALIFICATION

- Cabinet disposant d'expertises dans le domaine de la santé publique comme les sciences sociales, environnementales, le pastoralisme/vétérinaires, la géographie de la santé, etc.
- Au moins dix années d'expérience et compétence dont cinq vérifiables dans le domaine concerné avec une bonne connaissance du contexte socioculturel, du cadre institutionnel des pays et de la région de la CEMAC.
- L'équipe de consultants devrait comporter :
 - Un expert senior en Santé Publique/Epidémiologie, Chef d'équipe avec une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dont cinq (05) consacrés à la conduite de travaux similaires ;
 - Un spécialiste en sécurité frontalière (police/interpol administration territoriale ou autre domaine similaire) totalisant une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dont trois (03) sur des travaux similaires ;
 - Un ingénieur informatique/géomatique, développeur d'applications pour la planification et l'appui institutionnel, avec une expérience professionnelle d'au moins huit (08) ans dont trois (03) sur des travaux similaires.

EXPERIENCE

- Minimum cinq ans d'expérience dans la réalisation d'études/prestations sur les migrations, notamment dans le contexte de la sécurité sanitaire et l'intégration régionale ;
- Avoir une expérience avérée dans l'élaboration de politiques régionales ou nationales et régionales dans la conduite d'études et/ou évaluation des mobilités et risques sur la santé.
- Les cabinets de conseil ayant une expérience pertinente dans la conduite de recherches dans ce domaine peuvent également postuler.

LANGUE

- La maîtrise du français (écrit et parlé) est exigée ;
- La maîtrise des autres langues parlées dans la sous-région (anglais, espagnol, arabe) serait un atout.

VI. FINANCEMENT

Le financement de la mission sera assuré par le Projet HeSP-CEMAC sur fonds de la Banque mondiale.

